

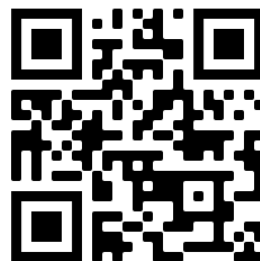
C'est reparti pour le vélobus !

Après un franc succès au printemps dernier, le vélobus se remet en selle ! Chaque vendredi matin, à partir de début mai jusqu'aux vacances d'été, les enfants qui le souhaitent vont pouvoir se rendre à l'école en pédalant en peloton, encadrés par des bénévoles (parents, membres de la JA Isle...).

Ainsi, nous aurons le plaisir de vous recevoir le **mardi 1^{er} Mars de 18h00 à 19h00** à la **Maison du Temps Libre** (2 avenue de la République à Isle).

Cette réunion sera également diffusée via Teams :

<https://unil.im/velobus>



Nous y discuterons :

- de la charte des parents et celle des enfants,
- du circuit du Vélobus, les horaires de passage, les arrêts,
- de votre engagement sur toutes ou parties des vendredis de mai à juillet, votre souhait d'être accompagnateur,
- du retour chaque vendredi soir qui sera à votre charge, du lieu de rangement des vélos, du matériel à préparer les jours de pluie....
- des diverses autorisations de droit à l'image en raison du cadre dans lequel s'inscrit cette activité (hors temps scolaire) et du fait que cette activité innovante pour notre commune suscitera sûrement l'intérêt de la presse écrite comme audiovisuelle.

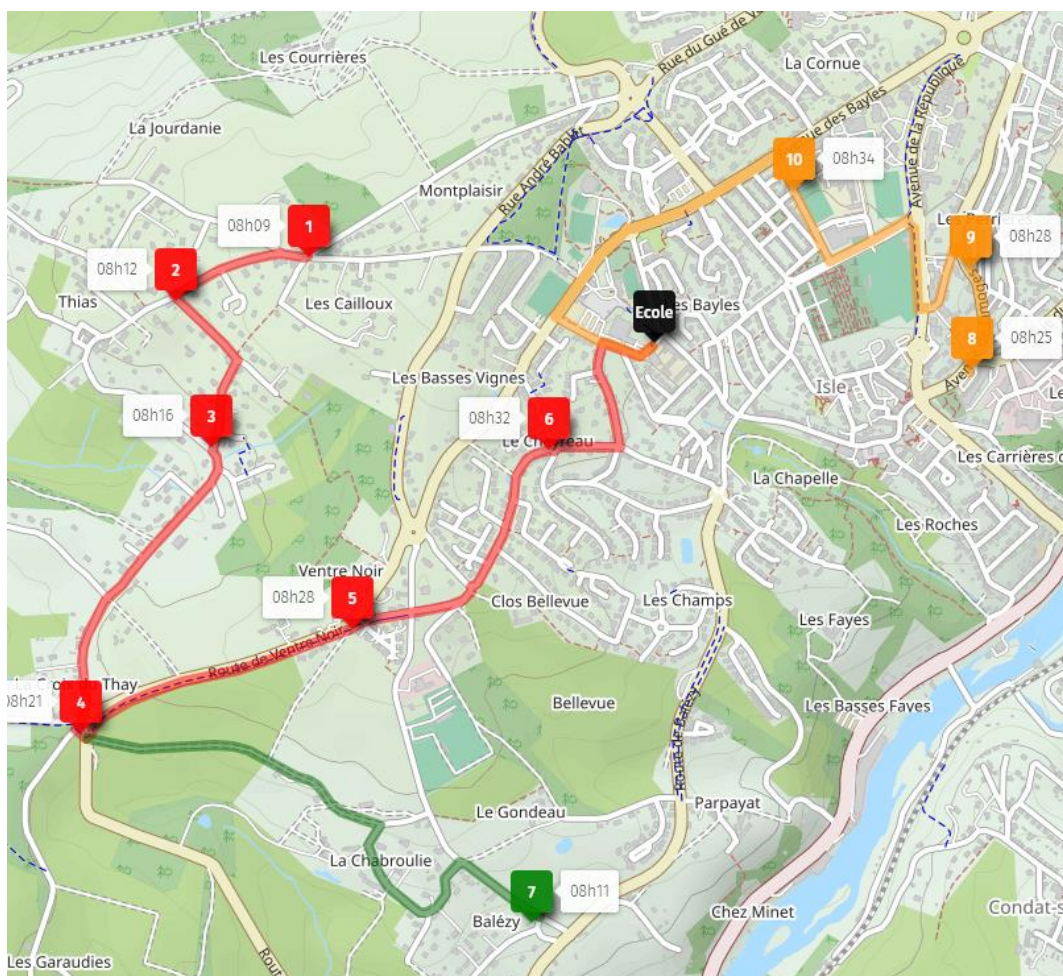
Si vous envisagez de participer au vélobus, **votre présence à cette unique réunion, comme celle de votre enfant, est nécessaire.** Nous y répondrons à toutes vos questions.

Au dos de cette feuille, vous trouverez pour information le circuit du vélobus ainsi que des extraits des chartes des parents et des enfants.

Le bureau de l'Amicale des Parents d'élèves.



APE Isle



Extrait de la charte des parents

- 1- Je m'engage à inscrire mon enfant au vélobus et à préciser les dates auxquelles il sera présent parmi toutes celles proposées.
 - 2- Je préviens impérativement le responsable pour lui signaler tout changement lié aux dates retenues.
 - 3- Si mon enfant ne peut pas participer exceptionnellement à ce ramassage scolaire, j'avertis le responsable la veille au soir, et en cas d'imprévu, au moins 20 minutes avant l'heure du départ prévu à l'arrêt de l'enfant.
 - 4- Je m'engage à ce que mon enfant, accompagné ou pas, soit présent à son arrêt cinq minutes avant l'arrivée du Vélobus.
 - 5- Si mon enfant arrive en retard à l'arrêt, le Vélobus n'attendra pas et je devrai alors le conduire à l'école par mes propres moyens ou le laisser partir seul sans que la responsabilité du Vélobus soit engagée.
- (etc)

Extrait de la charte des enfants

J'adhère **au code de bonne conduite** établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

- 1- Je respecte les consignes dans le groupe pendant tout le trajet.
- 2- Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
- 3- Je veille toujours à former avec les autres élèves un groupe compact.
- 4- Je respecte le code de la route (etc)